



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 25
Date de la convocation : 24 novembre 2015

N° 15.11.30.06

L'an deux mille quinze et le trente du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, MM LARGUIER, BRAEMER, PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, MM GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, MACHERY, MM ALLOUCHE, MUNOZ, GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme MICHEL en faveur en de M. BRAEMER
Mme THALY-BARDOL en faveur de Mme VIGNERON
M. TUAL en faveur de M. BOUSQUEL
Mme MERLET en faveur de Mme PRIE
M. LOPEZ en faveur de M. LARGUIER
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

ABSENTS :
Mme JULLIEN
Mme GAUZY-CHABLE
Mme PLAYS
M. BOUISSEREN

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Jacques BOUSQUEL

Monsieur Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué aux Ressources Humaines, aux affaires générales et à la Sécurité, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le tableau des effectifs afin de tenir compte des modifications qui ont affecté la composition de l'effectif du personnel communal et qui concernent notamment :

- ✓ les postes des animateurs affectés au temps périscolaire pour l'année 2014/2015 qui ne correspondent plus au besoin de l'année scolaire 2015/2016 ;
- ✓ le départ de plusieurs agents vers d'autres collectivités ainsi que le non renouvellement d'un certain nombre de contrats à durée déterminée ;
- ✓ le renforcement de l'équipe d'encadrement via le recrutement de deux cadres A nécessitant l'ouverture de postes d'attaché territorial. Ces deux cadres seront chargés d'animer les directions « Communication » et « Vie associative, Culture et Évènementiel ».
- ✓ La nomination suite à réussite à concours du directeur de la citoyenneté en qualité d'attaché territorial ;

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,
Après avoir recueilli l'avis du comité technique réuni en séance le 4 novembre 2015.

D'APPROUVER l'actualisation du tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} décembre 2015 telle que décrite dans le tableau ci-joint ;

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois pourvus sont inscrits au budget 2015.

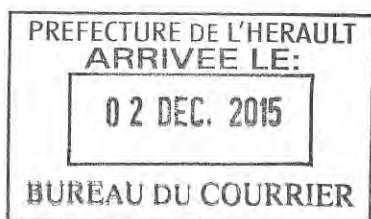
D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur BOUSQUEL à la majorité (trois abstentions et un contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 21/12/2015
et publication le

TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL

FILIERES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Situation au 09/07/2015	POSTES			Création de postes	Suppression de postes	Situation projetée	
					Temps complets (35h)	Temps non complets					
						Nombre de postes pourvus	Nombre de postes pourvus				Nombre d'heures / semaine
ADMINISTRATIVE	A	Administrateur	Administrateur Hors classe								
			Administrateur								
		Attaché	Directeur								
			Attaché principal	1	0						1
			Attaché	3	3				2		5
	Secrétaire de Mairie	Secrétaire de Mairie									
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1						1
			Rédacteur principal de 2ème classe								
			Rédacteur	2	2						2
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe								
			Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1						2
			Adjoint administratif de 1ère classe	12	9						12
			Adjoint administratif de 2ème classe	15	14						15
	TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				36	30			2	0	38
	TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle							
Ingénieur en Chef de classe normale											
Ingénieur Principal				3	3						3
Ingénieur											
B		Technicien	Technicien principal de 1ère classe								
			Technicien principal de 2ème classe	1	1						1
			Technicien	1	0						1
C		Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	2	1						2
			Agent de Maîtrise	3	3						3
		Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	5	3						5
			Adjoint technique principal de 2ème classe	4	4						4
Adjoint technique de 1ère classe			7	2						7	
Adjoint technique de 2ème classe		Adjoint technique de 2ème classe	42	42						42	
		Adjoint technique principal de 1ère classe									
		Adjoint technique principal de 2ème classe									
		Adjoint technique de 1ère classe									
Adjoint technique de 2ème classe		Adjoint technique de 2ème classe									
	Adjoint technique de 1ère classe										
	Adjoint technique de 2ème classe										
	Adjoint technique de 2ème classe										
				1		1	20h			1	
TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				69	59	1		0	0	69	
POLICE	A	Directeur de Police Municipale	Directeur de Police Municipale								
	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	1					1	
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0					1	
			Chef de service de PM	1	0					1	
	C	Agent de police municipale	Chef de PM								
			Brigadier chef principal	1	1					1	
			Brigadier	4	2					4	
			Gardien	6	4					6	
		Garde champêtre	Garde champêtre chef principal								
Garde champêtre chef											
Garde champêtre principal											
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				14	8			0	0	14	
SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES											
A	Conservateur du Patrimoine	Conservateur du Patrimoine en chef									
		Conservateur du Patrimoine de 1ère classe									
		Conservateur du Patrimoine de 2ème classe									
	Conservateur de bibliothèques	Conservateur des bibliothèques en chef									
		Conservateur des bibliothèques de 1ère classe									
		Conservateur des bibliothèques de 2ème classe									
Attaché de conserv. du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine										

CULTURELLE		Bibliothécaire	Bibliothécaire								
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe								
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1				1		
			Assistant de conservation								
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe								
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	1	1				1		
			Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	2	2				2		
			Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	1	1				1		
	SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
	A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère cat.								
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat.											
Professeur d'établissement artistique		Professeur d'établissement artistique hors classe									
		Professeur d'établissement artistique classe normale									
B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	3					3		
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1					1		
		Assistant d'enseignement artistique									
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				9	9			0	0	9	
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	Conseiller des APS de 1ère classe								
			Conseiller des APS de 2ème classe								
			Conseiller des APS								
	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	2	2					2	
			Educateur des APS principal de 2ème classe								
			Educateur des APS	2	2					2	
	C	Opérateur des APS	Opérateur des APS principal								
Opérateur des APS qualifié											
Aide Opérateur des APS											
TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE				4	4			0	0	4	
ANIMATION	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe								
			Animateur principal de 2ème classe								
			Animateur	1	1					1	
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe								
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe								
			Adjoint d'animation de 1ère classe	2	2					2	
			5	5					5		
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION				8	8			0	0	8	
SANITAIRE ET SOCIALE	SECTEUR MEDICO-SOCIAL										
	A	Médecin	Médecin Hors Classe								
			Médecin 1ère classe								
			Médecin 2ème classe								
		Sage femme	Sage femme de classe exceptionnelle								
			Sage femme de classe supérieure								
			Sage femme de classe normale								
		Cadre de santé	Cadre de santé	1	1						1
		Puéricultrice cadre de santé	Puéricultrice Cadre supérieur de Santé								
			Puéricultrice Cadre de Santé								
	Psychologue	Psychologue hors classe									
		Psychologue de classe normale									
	Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure									
		Puéricultrice de classe normale	1	1						1	
	Infirmier en soins généraux	Infirmier hors classe									
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	2						2	
		Infirmier de classe normale									
	B	Infirmier	Infirmier de classe supérieure								
			Infirmier de classe normale								
		Rééducateur	Rééducateur de classe supérieure								
	Rééducateur de classe normale										
	C	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe								
			Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	1	0					1	
			Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	6	6					6	
		Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe								
			Auxiliaire de soins principal de 2ème classe								
			Auxiliaire de soins de 1ère classe	1	1						1
SECTEUR SOCIAL											
A	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif									
	Moniteur Educateur	Moniteur Educateur									

B	Educateur de jeunes enfants	Educateur chef de jeunes enfants							
		Educateur principal de jeunes enfants	1	1					1
		Educateur de jeunes enfants	4	4					4
	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal							
		Assistant socio-éducatif							
C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles							
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	1					1
		Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	8	5					8
	Agent social	Agent social principal de 1ère classe							
		Agent social principal de 2ème classe							
		Agent social de 1ère classe							
		Agent social de 2ème classe							
TOTAL AGENTS FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			26	22			3	0	25
TOTAL AGENTS TITULAIRES COLLECTIVITE			166	140	1		3	0	169
NON TITULAIRES			Situation au 09/07/2015	POSTES			Création de postes	Suppression de postes	Situation projetée
				Temps complets (35h)	Temps non complets				
				Nombre de postes pourvus	Nombre de postes pourvus	Nombre d'heures / semaine			
Intervenant couture			1		1	4h			
CAE			12	6	2	20h	8 postes dont: 5 à 20h 2 à 30,5h 1 à 28h		20
Emplois avenir			8	6					8
Animateur			5	5					
Animateur			1		1	14,25h		1	0
Animateur			9		9	6,5h		9	0
Animateur			1		1	20,75		1	0
Animateur			5		5	17,75h		5	0
Animateur			2		2	30h		2	0
Animateur			2		2	6,75h		2	0
Animateur			1		1	14,75h		1	0
Animateur			1		1	26h		1	0
Animateur			2		2	7,75h		2	0
Animateur			1		1	9h	3		4
Animateur			1		1	18h	2		3
Animateur			1		1	10,5h		1	0
Animateur			1		1	28,25h		1	0
Animateur			1		1	15h			
Animateur			1		1	16h	2		3
Animateur			1		1	12h		1	0
Animateur			1		1	17,50h		1	0
Animateur			1		1	21,75h		1	0
Animateur			1		1	14h	1		2
Animateur						23,5h	1		1
Animateur						28h	4		4
Animateur						7h	5		5
Animateur						20h	1		1
Animateur						24h	2		2
Animateur						25,75h	1		1
Animateur						19h	1		1
Animateur						27h	2		2
Animateur						17h	1		1
Professeur de musique			2		2	2,5h			2
Professeur de musique			1		1	3 h			1
Professeur de musique			1		1	6,5 h			1
Professeur de musique			1		1	2,75h			1
Professeur de musique			1		1	14,5h			1
Professeur de musique			1		1	5,5h			1

Agent polyvalent petite enfance crèche	2	2					2
Intervenant club du 3ème âge	1		1	16h			1
Chargé de mission finances	1	0					1
Agent polyvalent école	1	1					1
Agent d'entretien	1		1	4h			1
Adjoint administratif	1	1					1
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS COLLECTIVITE	74	21	46		34	29	72